

BILAN DE COMPETENCES

PRESENTATION	<p>Le bilan de compétences vise à soutenir les personnes face aux réalités du marché du travail et aux questionnements sur le sens qu'elles attribuent à leur travail et à la direction qu'elles souhaitent donner à leur carrière.</p> <p>Le bilan de compétences permet de définir un projet professionnel qui doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CLAIR c'est-à-dire qu'il doit pouvoir s'exprimer en objectifs simples (métier, emploi, fonction, secteur d'activité...) ➤ COHERENT avec le profil professionnel de la personne (compétences, motivations, potentiels, aspirations, personnalité...) ➤ REALISTE c'est-à-dire tenant compte des réalités du marché et des pratiques de recrutement, des contraintes personnelles, des possibilités de formation, de validation des acquis...). ➤ CONCRET c'est-à-dire qu'il doit pouvoir s'exprimer dans un plan d'action (formation, démarches, financement, outils de communication...).
OBJECTIFS	<p>Le bilan de compétences a pour objectifs principaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser un projet professionnel - Se donner un plan d'action - S'orienter professionnellement <p>Il permet de consolider l'estime de soi, d'augmenter la connaissance de soi et d'identifier concrètement ses compétences.</p> <p>Par ailleurs, il a comme « bénéfices secondaires » de permettre à une personne d'avoir un accompagnement individualisé afin de mieux aborder une période de transition professionnelle subie ou souhaitée.</p>
METHODOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Des temps d'auto-évaluation et d'évaluation à partir d'outils reconnus et validés - Des temps de confrontation à la réalité socio-professionnelle et économique - Des temps d'entretiens individuels en face à face - Des temps d'investigation, d'enquêtes terrain et de recherche documentaire - Des temps de synthèses partielles ponctuant chaque étape.
DEROULEMENT	<p>UNE PHASE PRELIMINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmer engagement du bénéficiaire. - Analyser et définir ses besoins. - Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences. <p>UNE PHASE D'INVESTIGATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le parcours professionnel, scolaire et personnel - Identifier et évaluer des compétences et aptitudes professionnelles - Déterminer des possibilités d'évolution professionnelle - Explorer le marché du travail et la réalité des métiers

	<p>UNE PHASE DE CONCLUSION-SYNTHESE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser un projet professionnel - Recenser les facteurs favorisant ou non la réalisation - Prévoir un plan d'action de mise en œuvre du projet - Valider le document synthèse
<p>DEONTOLOGIE</p>	<p>En référence aux textes du Code du Travail : L 6313-10, R 6321-2 et R 6322- 32 à 60 et du Code de Déontologie des Psychologues, la prestation Bilan de Compétences est réalisée en conformité et application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du consentement de l'intéressé - De la pertinence de la méthodologie utilisée - Du respect de la vie privée - Du respect du secret professionnel - De la confidentialité des informations et des résultats recueillis - En référence à l'art. R 6322-37 à 39 et suivant du Code du Travail, le document de synthèse est la seule propriété du bénéficiaire qui en dispose et en use à sa convenance. <p>Nous veillons à ce que le bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engage à être actif dans son bilan - Elabore un questionnaire sur ses expériences et ses projets - Est en accord avec les principes d'une démarche d'auto-évaluation accompagnée de feed-back des entretiens et des résultats des tests - S'engage dans la recherche d'informations - Co-élabore et Valide le document de synthèse
<p>PUBLIC & PRE REQUIS</p>	<p>Ouverts à tous les professionnels en activité ou en situation d'inactivité (arrêt maladie – demandeur d'emploi)</p>
<p>CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION</p>	<p>Entretien préalable d'analyse de la demande afin de créer un programme pédagogique personnalisé Entrée et sortie permanente Délai d'accès 1 mois ½</p>
<p>ORGANISATION & DUREE</p>	<p>La durée d'un bilan de compétences peut varier en fonction de vos besoins et niveau d'autonomie.</p> <p>Nous proposons deux formules (24 ou 18h), le processus reste identique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 ou 18 heures réparties sur 3 mois - 10 entretiens de 2 à 3 heures dont 20 ou 16 heures d'entretiens en face à face - Un suivi à l'issue des 6 mois après la fin de la prestation <p>Les conditions matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu pour vous recevoir et vous permettre d'effectuer des recherches - Des outils numériques accessibles à distance <p>18 ou 24 heures ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formule 24 heures est proposée aux personnes qui n'ont pas ou peu d'idées, aux personnes qui ont une expérience professionnelle dense et qui ont besoin de temps.

	<ul style="list-style-type: none"> - La formule 18 heures est proposée aux personnes déjà avancées dans leur réflexion ou aux personnes avec une expérience professionnelle moins importante qui ont envie d'être autonomes. <p>«🕒» <i>Le choix de la formule est discuté lors de l'entretien d'accueil.</i></p>
SUIVI ET EVALUATION	<p>La responsabilité pédagogique et l'animation de cette action relève de la responsabilité de l'intervenante. Elle est donc votre contact pour toute question pédagogique et/ou administrative.</p> <p>Une feuille de présence est élargée à chaque séance et remise à la fin de l'action. Un planning est construit dès l'accord de la personne pour réaliser un bilan de compétences.</p> <p>Un questionnaire d'évaluation de la prestation est réalisé à chaud et à froid (+ 6 mois). Le bénéficiaire de l'action peut être rappelé afin d'avoir des précisions sur les réponses données par lui.</p> <p>Un rendez-vous de suivi est réalisé 6 mois</p>
RESULTATS	<p>100 % des bénéficiaires sont satisfaits et de l'accompagnement proposé et 96% sont « très » satisfaits.</p> <p>94,30 % de nos bénéficiaires déclarent avoir pleinement atteint leurs objectifs.</p> <p>100 % des bénéficiaires recommandent notre centre.</p>
FINANCEMENT	<p>Le bilan de compétences peut être mis en œuvre :</p> <p>↳ à l'initiative du salarié, dans le cadre de son CPF</p> <p>PRIX INDIVIDUEL : 65 euros HT (OF non soumis à la TVA) 24 heures : 1560 euros Net de taxe 18 heures : 1170 euros Net de taxe</p> <p>↳ à l'initiative de l'employeur, avec l'accord du salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences</p> <p>PRIX ENTREPRISE : 80 euros HT / heure (OF non soumis à la TVA) 24 heures : 1920 euros Net de taxe 18 heures : 1440 euros Net de taxe</p>
ACCESSIBILITE	<p>Accessible aux personnes en situation de handicap</p>
INTERVENANT & CONTACT	<p>La responsabilité administrative et pédagogique est confiée à Carole Charras.</p> <p>Téléphone : 06.49.61.98.34 Mail : c.charras@stdialectica.fr</p>